

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 février 2013

N° 2013-07

de TARN
- 1 MARS 2013
ARRIVÉE

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil treize, le 22 février à 11 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation : 14 février 2013		

Présents : MM. CAMBON, DAGEN, DELMAS, LAMOLINAIRIE, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, MOUCHARD, ROUCOLLE et SAZY.

Absents excusés : MM. AJAS, ASTOUL, ASTRUC, BONHOMME, GARRIGUES et MARTY.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général), M. AURADE (CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron), M. GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Emprunts 2012 – Délégation de compétences : Compte rendu des décisions prises.

Le Président rappelle que par délibération du 1^{er} octobre 2012, il a reçu délégation, dans le cadre de l'article L 2122-22 3^{ème} alinéa du CGCT, pour contracter avant la fin de l'exercice les emprunts suivants inscrits au Budget 2012 :

- 300 000 € pour l'unité de traitement des matières de vidange,
- 436 100 € pour la plateforme bois-énergie,
- 365 000 € pour le programme de renouvellement de matériel de transport et de manutention.

Pour les 2 premières opérations, ces emprunts tiennent notamment aux modalités d'attribution en annuités de la participation du Conseil Général.

Cette délégation était encadrée dans les conditions suivantes :

- Montant maxi : 1 100 100 €
- Durée maxi : 10 ans pour le matériel et 20 ans pour les autres opérations
- Type d'emprunt : taux fixe ou taux variable sans structuration

C'est dans ce cadre et après consultation qu'ont été conclus les contrats suivants avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

- Financement matériel :
 - Montant : 365 000 €
 - Durée : 10 ans
 - Taux fixe : 4.40 %
 - Échéances annuelles
 - Amortissement progressif
- Financement travaux :
 - Montant : 700 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 4.85 %
 - Échéances annuelles
 - Amortissement progressif

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Président par délibération du 1^{er} octobre 2012.

Fait et délibéré le 22 février 2013
Le Président,

Jean CAMBON

PRÉFECTURE
de TARN-ET-GARONNE
- 1 MARS 2013
ARRIVÉE